



Ammélioration logement bail 1948

Par **Stef83**, le **05/03/2015** à **01:06**

Bonjour,

Il y a 45 ans mes parents ont conclu un bail du type 1948 avec le propriétaire chez lequel ils étaient métayer. Le logement ne comportait pas de salle de bain ni toilettes lors de l'emménagement en 1970.

En 1987 mon père décède et nos propriétaires ont voulu nous expulser puisque ma mère ne pouvait assumer seule la charge de travail due à la culture du champ. Ils n'ont pu nous expulser à cause du statut protecteur du bail de 1948.

Mes parents ont construit eux même des extensions nécessaires et le propriétaire n'a jamais mis la main à la poche. Aujourd'hui, ma mère, âgée de 75 ans est malade, sans doute à cause des remontées d'humidité depuis les pluies torrentielles de ces derniers mois dans la région hyéroise (Var). Je voudrais que le propriétaire, que je considère comme un véritable salop, soit obligé de reloger ma mère si j'arrive à prouver le caractère indécent ou insalubre dudit logement. Ainsi puis-je détruire les extensions construites sans permis par mes parents (chambre, salle de bain, toilettes, cuisine, véranda)? Puisque l'eau est puisée chez le voisin, puis-je lui demander de couper l'arrivée afin de demander l'insalubrité du logement?

Cette situation est bien réelle, elle résulte de divers facteurs tenant surtout de l'ignorance des droits par mes parents qui se tuaient à la tâche, je suis beaucoup moins naïf. En vous remerciant.